

## TRIPLE RENCONTRE A VIENNE EN AUTRICHE, DU 27 AU 31 MAI 2019

### RAPPORT DE MISSION DU PRÉSIDENT DE LA HAPLUCIA

Du 27 au 31 mai 2019 ont eu lieu à Vienne en Autriche, les trois rencontres ci-après :

- 27-29 mai : 2<sup>ème</sup> session du Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- 29-30 mai : 13<sup>ème</sup> session du Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs volés
- 31 mai : 8<sup>ème</sup> session Réunion intergouvernementale d'experts sur le renforcement de la coopération internationale au titre de la lutte contre la corruption.

Les trois rencontres ont été présidées par **Madame Maria Consuelo Porras Argueta** de la République Guatemala. Ont pris part à ces trois assises de Vienne, respectivement 139, 104 et 101 Etats parties une dizaine d'institutions internationales et organisations intergouvernementales. Le Togo était représenté par cinq personnes dont trois de la HAPLUCIA et deux experts du Mécanisme d'examen.

#### I- LA DIXIEME SESSION DU GROUPE D'EXAMEN DE L'APPLICATION

Au cours de sa dixième session, le Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption a tenu six séances consacrées à l'organisation et à l'ouverture de la session, l'examen de l'application de la Convention, l'évaluation de la performance du Mécanisme d'examen, l'assistance technique, les questions financières et budgétaires et les questions diverses.

Chaque séance était suivie de débats. Au cours des débats de la deuxième séance, le chef de la délégation togolaise a présenté une déclaration sur les efforts accomplis par le Togo en matière de l'implémentation de la Convention.

Les travaux de la 10<sup>ème</sup> session du Mécanisme d'examen peuvent se résumer en trois points essentiels, à savoir l'ouverture de la session, les séances conjointes avec le Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs volés, les conclusions et les recommandations non contraignantes tirées du premier cycle d'examen.

##### 1- La séance d'ouverture de la dixième session

La session d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue de Madame la Présidente qui a fait observer une minute de silence en hommage à feu Dimitri Vlassis, l'un des artisans de la Convention des Nations Unies contre la corruption et ancien Secrétaire général de la Conférence des Etats partie à la susdite convention décédé le 08 avril dernier.

Le Directeur de la Division des traités de l'ONUDC a fait une déclaration liminaire. Le représentant de l'Union européenne a aussi fait une déclaration dans laquelle il a relevé les différentes menaces que constituait la corruption ; que les politiques de lutte contre la corruption ne pouvaient réussir sans la volonté politique ; qu'il était important de mener à

bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en particulier l'atteinte de l'objectif 16. L'orateur a brièvement décrit les diverses mesures prises par l'Union et ses Etats membres dans les domaines de la prévention, l'incrimination, le recouvrement des avoirs volés, la coopération internationale et la protection des lanceurs d'alerte.

Le Ministre des lois, de la justice et des affaires parlementaires du Bangladesh a également fait une déclaration portant sur les mesures législatives prises par son pays pour lutter contre la corruption, notamment la politique de tolérance à l'égard des crimes de corruption.

## **2- Les séances conjointes**

Le 29 mai 2019, le Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs et Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ont tenu deux séances conjointes sur l'assistance technique et le renforcement des capacités.

Il ressort du bilan du premier cycle d'examen présenté par le Secrétariat (ONUDC) que le Mécanisme avait permis le recensement des lacunes et des insuffisances concernant les chapitres II (mesures préventives), III (Incriminations), IV (Coopération internationale) et V (recouvrement d'avoirs).

Dans le cadre du deuxième cycle d'examen portant sur les chapitres II et V, dix des vingt Etats parties qui ont fini leur rapport analytique ont recensé 164 besoins d'assistance technique portant pour la plupart sur la catégorie « **renforcement de capacités** ».

Le coordonnateur de l'**Initiative StAR**, une initiative conjointe de la Banque Mondiale et de l'ONUDC sur le recouvrement d'avoirs, a fait un rapport sur l'assistance technique et sur le renforcement de capacités fournis au moyen de cette initiative. Il a informé le Groupe de travail qu'au cours de l'année dernière, 50 Etats parties avaient reçu une assistance dans plusieurs domaines, alors que 850 personnes ont reçu une formation sur les dispositions de la Convention. De son côté, le Groupe de travail a souligné que les produits d'information que l'Initiative StAR mettait à disposition étaient utiles pour renforcer les capacités nationales.

Il convient de préciser que l'Initiative StAR a publié en septembre 2018 un guide sur les services de renseignements financiers et en janvier 2019 un aperçu général sur les partenariats gouvernementaux de recouvrement d'avoirs assortis d'un répertoire mondial de réseaux.

Le Groupe de travail a aussi salué les progrès accomplis par le Secrétariat en ce qui concerne la Bibliothèque juridique de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Cette bibliothèque fait partie de la **plateforme Web TRACK** lancée par l'ONUDC le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et qui contient des lois, des textes de jurisprudence et des données relatives aux autorités anti-corruption de plus de 180 Etats parties. Une section du portail TRACK a été spécialement consacrée au recouvrement d'avoirs.

Une table ronde a été organisée sur l'assistance technique sollicitée et celle fournie en ce qui concerne les avoirs gelés, saisis et confisqués. Au cours des débats qui ont suivi, les intervenants d'une dizaine d'Etats parties ont présenté soit les efforts de leurs pays, soit l'assistance fournie ou reçue, soit les difficultés rencontrées en ladite matière.

### **3- Conclusions et recommandations tirées du premier cycle d'examen**

A ce jour, 184 pays ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption et ont subi l'examen du premier cycle qui avait porté sur les chapitres III et IV relatifs respectivement aux incriminations et à la coopération internationale en matière de lutte contre la corruption.

Nous joignons au présent rapport les conclusions et recommandations non contraignantes tirées de 6 000 recommandations et 1 000 bonnes pratiques recensées dans 167 pays ayant achevé leur examen du premier cycle.

## **II- LA 13<sup>EME</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RECOUVREMENT D'AVOIRS**

Outre les thématiques discutées au cours des séances conjointes, les délibérations de la 13<sup>ème</sup> session du Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs peut se résumer en trois temps, à savoir l'ouverture de la session, les lignes directrices et l'état d'avancement de l'exécution des mandats du Groupe.

### **1- La session d'ouverture**

La session d'ouverture a été essentiellement meublée par la déclaration du représentant de l'Union européenne dans laquelle il a notamment souligné que le recouvrement d'avoirs était essentiel et constituait un moyen efficace pour lutter contre la corruption et empêcher que son produit d'être réinjecté dans l'économie licite ou utilisé dans d'autres activités illicites. L'orateur a fait remarquer que le recouvrement d'avoirs pouvait jouer un rôle important dans l'augmentation des ressources nationales des pays en développement. Il a présenté dans les grandes lignes les mesures prises par l'Union européenne en cette matière, en précisant que cette dernière soutenait le programme du développement durable à l'Horizon 2030, en particulier son objectif 16. Il a enfin insisté sur le fait que les avoirs restitués devraient être utilisés et gérés selon les principes de transparence et de responsabilité afin de contribuer au développement durable.

### **2- Les lignes directrices non contraignantes**

Le Secrétariat a présenté à la Réunion les lignes directrices non contraignantes (jointes au présent rapport) fondées sur les enseignements tirés des deux cycles d'examen et que les Etats parties sont encouragés à prendre en considération, le cas échéant, afin d'améliorer leur législation et leurs procédures internes en matière d'échange d'informations et de gestion des avoirs gelés, saisis ou confisqués.

### **3- L'état d'avancement de l'exécution des mandats du Groupe de travail**

Trois thématiques ont été discutées au titre du troisième point de l'ordre du jour, à savoir le développement de connaissances cumulatives, l'instauration de la confiance entre les Etats requérants et les Etats requis, l'assistance technique, la formation et le renforcement des capacités.

### **III- HUITIEME SESSION DE REUNION INTERGOUVERNEMENTALE D'EXPERTS SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE**

La Réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée sur le renforcement de la coopération internationale au titre de la lutte contre la corruption a tenu sa 8<sup>ème</sup> session le 31 mai 2019. Outre l'ouverture de la réunion et l'adoption de l'ordre du jour, les trois points essentiels ci-après étaient inscrits à l'agenda de cette session :

- Application du chapitre IV de la Convention des Nations Unies contre la corruption : enseignements tirés, bonnes pratiques et difficultés rencontrées ;
- Procédures civiles et administratives relatives à la corruption ;
- Outils et services de l'ONUDC visant à promouvoir la coopération internationale.

Après les délibérations sur les trois thématiques, la Réunion intergouvernementale a adopté, en version anglaise uniquement, des conclusions et des recommandations annexées au présent rapport.

Fait à Lomé, le 10 juin 2019

***Essohana WIYAO***  
***Président HAPLUCIA TOGO***